

Monsieur Nicolas Basselier
Préfet de la Charente-Maritime
38 rue Réaumur
CS 70000
17017 LA ROCHELLE cedex 1

Saint-Clément-des-Baleines le 31 juillet 2020

Monsieur le préfet,

Nous apprenons que le Conseil communautaire de l'île de Ré, sur votre demande, engage la modification du plan local d'urbanisme intercommunal –PLUi de l'île de Ré, notamment pour classer en zone naturelle le secteur du Moulin Rouge à Saint-Clément-des-Baleines, espace figurant actuellement en 2AUrn dans le PLUi approuvé en décembre 2019 par la communauté de communes.

Classer entièrement ce secteur en zone naturelle serait très pénalisant pour l'avenir de notre commune.

Nous avons eu connaissance en son temps de l'avis de synthèse de votre prédécesseur en date du 19 août 2019, sur le PLUi arrêté par la communauté de communes, avis qui demandait cette modification de classement.

Depuis, la Directive Inondations, bassin Loire-Bretagne, second cycle, dans son rapport de présentation d'octobre 2019, indique avoir retiré une surface de 97 200 m² dans la zone inondable sur Saint-Clément-des-Baleines pour l'évènement Xynthia +20.

Au vu de la nouvelle cartographie du risque de submersion marine de la Directive Inondations, il nous paraît y avoir motif pour engager la révision du plan de prévention des risques naturels –PPRN de Saint-Clément-des-Baleines.

Dans l'attente du PPRN révisé, nous vous demandons de surseoir au classement en zone naturelle du secteur du Moulin Rouge dans le PLUi de l'île. Le classement en 2AUrn actuel et la mise en révision programmée du PLUi à échéance 2023 préserve dans l'intervalle la position de l'État. Peut-être aboutirons-nous à des conditions favorables à la mise en place de la zone d'intérêt stratégique –ZIS avancée en son temps par votre prédécesseur Madame Abollivier ?

Nous vous saurions gré par ailleurs de nous accorder un entretien qui nous permettrait de développer davantage notre point de vue quant à l'intérêt vital du Moulin Rouge pour la commune.

Espérant que vous pourrez accéder à nos requêtes, je vous prie d'agréer, Monsieur le préfet, l'expression de ma haute considération.

Pour l'AVSCB, le président
Didier Courtemanche

dcourtemanche_93@orange.fr
06 89 79 41 60

*Copie : Madame la maire de Saint-Clément-des-Baleines
Monsieur le président de la cdc de l'île de Ré*